

Compost

Le SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Breda et de la Combe de Savoie) et la Commune de La Chavanne proposent aux habitants de la commune une distribution gratuite de compost*. La distribution se fera en libre-service à l'Espace du Marais, dans la limite du stock disponible

du 9 au 30 novembre, du lundi au samedi de 8h à 18h.

* Le compost étant en vrac, prévoyez un contenant.

Recensement



Quand ? L'ensemble de la population est recensée tous les cinq ans, dans les communes de moins de 10 000 habitants. La population de la Chavanne est donc concernée cette année 2021 par le recensement. Celui-ci aura lieu **du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2021** (période déterminée pour la France métropolitaine).

Pourquoi ? Réalisé par **l'Insee et les communes**, le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques de la population. De ces chiffres découle la **participation de l'État au budget des communes**. La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales et, au niveau local, elle sert à prévoir les équipements collectifs nécessaires (écoles, infrastructures des transports, etc.) et à cibler différents besoins (logements, ...). D'autre part tout jeune, dès 16 ans, doit se faire recenser pour pouvoir être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). A l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens (permis de conduire, CAP, baccalauréat, ...) et concours de l'État. **La réponse aux questionnaires du recensement est donc obligatoire.** Les réponses aux questions sont confidentielles ainsi les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme.

Qui ? Le recensement est mis en œuvre par **la commune** qui confie la remise des documents et la collecte des données à **un agent recenseur**. Celui-ci a une carte tricolore signée par le maire, avec sa photo et son nom. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte et peut aussi vérifier son identité en contactant la mairie.

Comment ? Par internet : En répondant au questionnaire en ligne, en se connectant au site [le-recensement-et-moi.fr](https://www.le-recensement-et-moi.fr), à l'aide de la notice remise par l'agent recenseur.

Sous forme papier si vous ne pouvez pas répondre par internet

Remarques

- Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui réclameraient de l'argent.

- Evolution possible au regard de la crise sanitaire

- Pour en savoir plus : <https://www.le-recensement-et-moi.fr> ;

<https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/vos-questions>

Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 09h00 à 12h00
Le Mardi : de 16h00 à 19h00
Le Vendredi : de 14h00 à 17h00

306 Route de la Combe de Savoie
73800 LA CHAVANNE
Tel : 04 79 84 09 03

🚩 nouvelle adresse mail : secretariat@mairiedelachavanne.fr

Monsieur le maire reçoit sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie) de préférence le mardi à partir de 17 heures.

M A I R I E



Commémoration du 11 novembre

La cérémonie de commémoration de l'armistice de 1918 et l'hommage rendu aux morts pour la France, est prévue devant le monument aux Morts de La Chavanne le

mercredi 11 novembre 2020 à 10 heures 30

Toutefois, nous sommes dans l'attente d'instructions pour l'organisation de cette cérémonie et n'en connaissons pas à ce jour les modalités. Elles seront précisées par voie d'affichage dès que possible.

Le Maire,
Michel DURET



Chantiers

PLACE DE L'EGLISE

Le chantier est terminé pour l'essentiel et les aménagements réalisés permettent désormais :

- ✘ la sécurité des usagers du bus scolaire qui ne stationne plus sur la voirie
- ✘ la fin des perturbations sur la RD au moment des arrêts du bus
- ✘ l'amélioration de la sécurité des piétons avec des trottoirs élargis
- ✘ l'accessibilité PMR au bâtiment de l'église
- ✘ la création de nouvelles places de parking*

*Une partie du parking ne peut pas être ouvert aux véhicules, la commune est en attente du marquage au sol des futurs emplacements...

M A I R I E

Le chantier se poursuit, en deux phases distinctes :

La première phase est en passe de se terminer : à savoir la construction d'une salle annexe. Cette salle à vocation à accueillir les manifestations organisées par la commune ou par les associations.

La deuxième phase concerne la mise aux normes des services administratifs pour permettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) :

- ✘ construction d'une rampe d'accès. Elle est sur le point d'être terminée.
- ✘ au rez-de-chaussée, réaménagement de la salle des associations, du hall et des sanitaires pour pouvoir accueillir les futurs services administratifs (secrétariat, bureau du Maire, tisanerie et toilettes PMR)



City-stade



Le city-stade vient d'être équipé de 2 panneaux de réglementation avec pictogrammes permettant, aux plus jeunes comme aux plus âgés, de visualiser les règles et horaires d'utilisation du terrain définis par arrêté municipal.

Actions auprès des Aînés

Ces actions concernent **toute personne âgée de 70 ans et plus**, inscrite sur la liste électorale de la commune ou en résidence principale.

⚠ En raison du contexte sanitaire actuel, la commune ne pourra pas proposer son traditionnel goûter de fin d'année de même que le repas au restaurant, réunissant un certain nombre d'entre vous chaque début d'année.

La commune vous propose donc de choisir entre un **colis gastronomique** ou un **bon d'achat « gourmand » d'une valeur de 40€** à utiliser dans une grande surface locale.

Si vous souhaitez bénéficier de cette action, merci de renseigner et de retourner en mairie le coupon ci-dessous avant le :

vendredi 13 novembre

Action sociale de fin d'année des Aînés

Bons de réservation (à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie)

Madame (Nom-Prénom) :

résidant à (adresse précise) :

Numéros de téléphone où vous joindre :

souhaite recevoir (cocher une seule case) :

un colis gastronomique

un bon d'achat gourmand

Monsieur (Nom-Prénom) :

résidant à (adresse précise) :

Numéros de téléphone où vous joindre :

souhaite recevoir (cocher une seule case) :

un colis gastronomique

un bon d'achat gourmand

Civisme

RAPPEL : Les végétaux (haies, arbustes, arbres,...) des particuliers qui poussent en bordure du domaine public (routes, trottoirs, chemins,...) doivent être taillés, élagués afin de ne pas gêner la circulation ni des piétons ni des usagers de la route avec une attention particulière au niveau des virages où ils ne doivent pas entraver la visibilité.

De même, chaque particulier doit veiller à ramasser les feuilles, fruits, issus des ces mêmes végétaux qui tomberaient de manière conséquente sur ces mêmes voies, sans oublier l'arrachage des végétaux se développant le long des limites de propriété.

Les déchets ne doivent pas être « abandonnés » n'importe où mais évacués vers l'une des déchèteries de la Communauté de communes Cœur de Savoie. Afin de mutualiser les coûts et d'harmoniser les pratiques sur le territoire, le SIBRECSA et la Communauté de communes Cœur de Savoie mettent en place un système de contrôle d'accès en déchèterie à l'aide d'une carte nominative. Pour tout renseignement concernant l'obtention de cette carte, rendez-vous sur le site du SIBRECSA : www.sibreca.fr



Enquête auprès des propriétaires de chiens

Dans le cadre du bien vivre ensemble, la commune étudie la possibilité d'installer un ou des **espaces sanitaires canins** afin de lutter contre la présence de déjections canines sur les espaces publics notamment... Chacun (propriétaire de chiens ou non) est invité à répondre à l'enquête ci-dessous et à la **déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie**.

Je suis propriétaire de chien(s) : oui non

Je suis favorable à la présence d'espaces sanitaires dédiés aux chiens :

oui non

Je souhaite la présence d'un espace sanitaire :

dans le centre village : oui non

dans un autre quartier* du village : oui non

* si oui, précisez lequel :

Remarques éventuelles :